

LA LOI POUR TOUS

Consultation légale, par Letarte & Rioux, avocats du Barreau de Québec.

Avis important. Nos correspondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal.

ENGAGEMENT D'INSTITUTRICE.—(Réponse à M. G.)—Q. Une institutrice s'est mariée quelques mois avant la fin de l'année scolaire, mais elle a tenu son engagement suivant son contrat.

R. Du moment qu'une institutrice possède les qualifications requises par la Loi de l'Instruction publique, et que les commissaires ne l'ont pas avisée avant le 1er juin qu'elle ne serait pas réengagée pour l'année suivante, cette institutrice a le droit de se considérer comme engagée pour l'année à venir.

HONORAIRES D'AVOCATS.—(Réponse au même.)—Q. Quels sont les honoraires qu'un avocat a le droit de demander pour une lettre ou si réclame le paiement d'une somme n'excédant pas cinquante dollars?

R. Les honoraires des avocats sont basés sur le tarif en force depuis 1920. D'après ce tarif un honoraire de \$2.50 est exigible du débiteur qui reçoit une réclamation d'un avocat pour une somme de \$50.00.

COLLECTION DE COMPTES.—(Réponse à H. D.)—Q. Un marchand qui vend à crédit sans donner de factures peut-il poursuivre en recouvrement de la somme de la marchandise qu'il a ainsi vendue?

R. Il n'est pas douteux qu'un marchand peut réclamer le prix de la marchandise qu'il a vendue et livrée même s'il n'a pas, au moment de la vente, donné une facture à son client.

DOMMAGES.—(Réponse à C. D.)—Q. Lorsqu'un créancier réclame une dette de son débiteur publiquement, s'expose-t-il à une action en dommages?

R. Il est de jurisprudence qu'une personne n'a pas le droit de réclamer publiquement une dette à son débiteur, sans s'exposer à des dommages, parce qu'en agissant ainsi, le créancier diminue le crédit de celui à qui il s'adresse et lui cause souvent de très graves dommages.

RESPONSABILITE EN CAS DE DEFICIT.—(Réponse à G. F.)—Q. Durant le terme d'un conseiller, le secrétaire-trésorier de la corporation municipale a été renvoyé et trouvé avec un déficit dans ses livres.

R. Lorsqu'il s'agit du cautionnement du secrétaire-trésorier, un conseil municipal possède en vertu de l'article 152 du Code municipal, le droit de déterminer le montant du cautionnement exigible, mais comme le dit la fin de l'article ci-dessus, "le montant de ces divers cautionnements est déterminé par le Conseil, mais ne doit, dans aucun cas, être inférieur à cinq cents piastres."

EMPLACEMENT DE L'ECOLE.—(Réponse à A. M.)—Q. Les commissaires de la municipalité que j'habite m'ont changé d'arrondissement sous prétexte que celui que fréquentent mes enfants possédait une trop forte assistance.

VOS IMPRIMÉS

POUR VOTRE COMMODITÉ

nous mettons à la disposition de la clientèle de la campagne et du district, notre service d'impressions. Nous sommes outillés pour exécuter tous travaux d'impressions, entre autres:

- FORMULES, LETTRES DE FAIRE-PART, FACTURES, etc., etc.

Nos prix sont modiques. Demandez cotations. Prompte livraison.

LE "SOLEIL" Ltée

(Département de l'imprimerie.)

milles au lieu d'un mille et demi à franchir pour se rendre à leur classe. Nous sommes sept contribuables dans le même cas, et nous voulons savoir si nous pouvons exiger que l'école soit rapprochée de nous.

R. Nous ne croyons pas que notre correspondant et les autres contribuables intéressés puissent exiger le déplacement de l'école, mais rien ne les empêche de présenter une requête à la commission locale pour demander une amélioration à leur sort.

QUALIFICATION POUR ENSEIGNER.—(Réponse à A. B.)—Q. Notre arrondissement possède comme institutrices une femme âgée de plus de cinquante ans; elle ne détient qu'un diplôme élémentaire et il nous semble qu'elle ne possède pas les qualités requises pour enseigner et maintenir l'ordre dans sa classe.

R. L'article 2586 du Code scolaire exige qu'une institutrice possède un diplôme, mais cet article n'exige pas un diplôme modeste spécialement. Nous croyons donc que l'institutrice qui détient un diplôme élémentaire rencontre les exigences de la loi sur ce point.

D'un autre côté l'article 2709 du même code permet aux commissaires et syndicats de congédier les institutrices avant la fin de leur engagement, mais seulement pour des raisons graves énumérées au deuxième paragraphe de cet article.

EMPLOYES MUNICIPAUX.—(Réponse à A. L.)—Q. Le conseil de notre municipalité a engagé des hommes pour exécuter certains travaux sur les chemins de la corporation, les contribuables qui payent des taxes pour le maintien de cette route peuvent-ils exiger qu'on les emploie de préférence à ceux qui ne sont pas propriétaires dans l'endroit, où se font les travaux?

ment à cet égard, mais qu'ils peuvent réclamer leur pension s'ils ont travaillé pendant vingt ans ou plus.

Dans le présent cas, les accusations portées contre cette institutrice n'ont pas beaucoup de chances d'être reçues par le fait qu'elle possède un diplôme, elle est supposée avoir les qualités requises par la loi de l'Instruction publique, et le fait de son âge avancé ne peut être invoqué contre elle.

DROIT DU VENDEUR.—(Réponse à L. R.)—Q. J'ai vendu un jument à un certain individu il y a deux mois ou deux mois et demi, et il devait me payer la semaine suivante. Au lieu de me payer sa dette, mon acheteur a revendu mon cheval à une autre personne et est parti pour les États-Unis. Quels sont mes droits?

R. Le vendeur a peu de chances de se faire payer à moins que son acheteur ne possède quelque bien ou créance dans la province de Québec. Quant à l'acheteur ou possesseur actuel du cheval, il ne peut être inquiété à moins qu'il n'ait agi d'une manière frauduleuse.

EMPLOYES MUNICIPAUX.—(Réponse à A. L.)—Q. Le conseil de notre municipalité a engagé des hommes pour exécuter certains travaux sur les chemins de la corporation, les contribuables qui payent des taxes pour le maintien de cette route peuvent-ils exiger qu'on les emploie de préférence à ceux qui ne sont pas propriétaires dans l'endroit, où se font les travaux?

R. Nous ne voyons rien dans le Code municipal qui oblige la corporation à n'employer que les contribuables de la municipalité aux travaux publics. Il est vrai qu'il semble juste et équitable que la corporation emploie de préférence les gens de la localité pour l'exécution de ces travaux, mais il nous paraît que ces contribuables ne peuvent réclamer ce travail comme un droit qui leur appartient.

(Suits à la page 526)

CONCOURS DE PONTE, A L'EST ET A L'OUEST DE QUEBEC

3ème année. Rapport hebdomadaire. Semaine No 38. Finissant le 24 juillet 1925

Les concours se sont ouverts le 1er novembre 1924 et se continueront pendant 52 semaines. Chaque parquet contient 10 oiseaux, numérotés de 1 à 10. Les tableaux ci-dessous donnent dans les colonnes de 1 à 10, un état de la production de chaque oiseau pour la semaine.

Abréviations:—C.H.—Chanteclercs; L. B.—Livournes blanches; P.R.B.—Plymouth Rock Barrées; R.I.R.—Rhode Island Rouges; W. B.—Wyandottes blanches; W.A.—Wyandottes argentées; X.—Parquet en tête; F.—Fievre d'incubation; M.—Muant.

Table with columns: Parquet, Propriétaire et adresse, Race, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, H, T. It lists 20 parquets with their respective owners and production data for various bird breeds.

Maman! bols se vous ser- ns de Mais est la sa- raffolent.

cela requiert de paquets par e la demande. Cela représente jeûners. Cela lait et de crème e les flocons de ynonime d'une rité pour l'agri-

celloggs dès de- eux-même leur ur. Prêts à ser- élicieux quand ruits frais ou en ruez-vous les épicier, aujourd- vis dans les res- els.

